

Procès Verbal du Conseil des Collèges du 10 Juillet 2014

Le Conseil des Collèges de l'association Galléco s'est réuni à l'auberge de la maison neuve à Chauvigné sur l'ordre du jour suivant :

- Principes adhésions entreprises et partenaires
- Projet associatif – DLA
- Projet communication – diagnostic
- Réponse association aux banques
- Points divers

Présents : Jean-Yves Praud, Cyrille Tatard, Patricia Gressent, Emmanuel Norvez, Anne Bruzac, Marine Lejeune

Excusés : Natacha Tallemet

1. Principes adhésions entreprises et partenaires

Proposition du bureau

Est partenaire toute structure soutenant financièrement ou matériellement les activités, les projets de l'association.

Nous définissons 2 types de partenaires :

- Partenaires ESS :
 - Réseau, fédération Coordination, Groupement
 - Autres : Centres sociaux, Coopérative d'activité et d'emploi, Crédit coopératif
- Partenaire non ESS : Tous les autres

Les conditions d'adhésions sont :

- Remplir le questionnaire
- Mis sur l'annuaire papier et la carte des prestataires s'ils reçoivent des paiements en Gallécos => Est-ce qu'il faut inscrire les partenaires dans une section à part ? Proposition de mettre un « P » avec une légende, ou un bandeau ou surligné. S'il y a de la place pour un logo on pourrait songer les mettre mais on peut à terme manquer de place et risque d'y en avoir trop et de ne plus les voir. Au détriment de l'affichage d'informations importantes.
 - Logo de la structure sur le Site Internet en bas de page

Toute entreprise étant adhérente à ce partenaire bénéficie d'une adhésion à prix libre. Lors de la prochaine assemblée générale, nous indiquerons un prix minimum de 5€.

Nous reverrons également la grille d'adhésion des entreprises.

Récapitulatif

		Montant adhésion					Agrément		Supports de communication			
		15€ mini	30€ mini	50€ mini	100€ mini	Prix libre	Charte	Questionnaire agrément	Annuaire	Carte Site Internet	Logo Site Internet page accueil	
Entreprises	0-2 salariés											
Propose des biens ou des services payable en Galléco	3-5 salariés											
	6-10 salariés											
	> 10 salariés											
	Entreprises du réseau Elan Créateur											
	Entreprises du réseau BSB et Accueil Paysan											
	Entreprises du réseau partenaire ESS								Si reçoit paiement	Si reçoit paiement		
Partenaires	ESS: Réseau, fédération, coordination, Groupement									Si reçoit paiement	Si reçoit paiement	
Soutient financièrement ou matériellement les activités, les projets de l'association.	ESS: Centres sociaux, CAE, Crédit coopératif									Si reçoit paiement	Si reçoit paiement	
	Non ESS : Tous les autres									Si reçoit paiement	Si reçoit paiement	

Nouveau cas de figure avec des producteurs qui remplissent la boussole NESO pour le réseau brin d'herbe.

Cette boussole est un outil de lecture et d'appréciation pour développer plus de connaissance entre producteurs et consommateurs. Le paysan présente sa démarche en reprenant les critères déclinés sur chaque axe de la boussole pour en aborder tous les aspects (principe d'auto-évaluation). Afin d'apporter un regard technique et professionnel, un producteur « collègue » participe également à ces visites. Cf exemple compte rendu de visite : <http://www.brindherbe35.fr/Produits/Agneau.html>

L'objectif de cette boussole est d'aller plus loin que le label AB en incluant des critères liés aux conditions sociales de production et de vente et d'être plus complet sur le plan écologique. Ces critères sont inspirés de l'agriculture bio, de Nature et Progrès, de la charte de l'agriculture paysanne.

On retrouve donc les critères du questionnaire Galléco. Le Conseil des Collèges propose donc que si Brin d'herbe adhère en tant que partenaire, les producteurs de brin d'herbe ayant rempli la boussole NESO pourrait adhérer sans remplir le questionnaire (sauf engagement dans le réseau Galléco et identité de la structure) et à prix libre. Les CLAS utiliseraient la boussole NESO pour présenter la structure lors de leurs rencontres.

=> On met en place le même principe qu'avec BSB, et accueil paysan

Nous validerons ce point lors du prochain Conseil des Collèges, le quorum n'étant pas respecté.

2. Projet associatif – DLA

L'association est une structure jeune, elle existe depuis Mars 2013 et la monnaie est en circulation depuis septembre 2013.

Depuis le lancement, l'association s'est focalisée principalement sur le développement du réseau des entreprises sur les 3 territoires d'expérimentation et sur le développement des citoyens utilisateurs à travers des événements et des supports de communication.

Au bout d'une année, les salariés ont pu identifier des risques pour le développement de l'association au niveau de différents points : des axes stratégiques pas clairement identifiées sur le moyen et long terme, une dépendance forte à une subvention unique, un territoire d'action vaste, une difficulté à mobiliser et à faire participer, un manque d'utilisation régulière du Galléco par les adhérents. Des propositions de réponses sont déjà identifiées mais il est difficile de travailler sur tous les fronts en même temps et de définir les priorités.

A ce stade du projet, il apparaît donc essentiel d'anticiper le développement de l'association en identifiant clairement un projet associatif à long terme qui serait partagé par tous, diffusé et voté auprès des adhérents. Ce projet permettrait d'identifier les valeurs qui sont portées par les adhérents, les objectifs qu'on se fixe et les moyens à mettre en œuvre. Ces moyens nous permettant de définir un modèle économique viable pour les années à venir.

Pour ce faire, les salariés trouvent actuellement difficile de se lancer eux même dans cette démarche, faute de temps, de recul et de levier mobilisateur. C'est pourquoi ils aimeraient faire appel à un Dispositif Local d'Accompagnement, DLA. Ce DLA permet de faire appel à un consultant externe qui aide la structure à apporter un regard extérieur sur le projet, à faire émerger collectivement des solutions et à se questionner en interne sur son organisation.

Ce DLA se fait en plusieurs étapes pouvant aller de 3 à 6 mois :

- Questionnaire d'état des lieux rempli par l'association
- Rencontre avec le référent DLA, Gwenaël Hervé
- Rédaction d'un diagnostic par Gwenaël et retour complémentaire par la structure
- Appel d'offre auprès de prestataires par Gwenaël
- Choix du prestataire entre la structure et Gwenaël
- Rencontre individuelle et collective par le consultant
- Réunion de restitution d'un plan d'action

Ce DLA ne coûte rien à la structure en terme de budget mais nécessite néanmoins de se rendre disponible pour le consultant.

Les différents retours d'expérience des DLA varient en fonction de plusieurs critères mais tous s'accordent à dire que les conditions de réussite sont :

- Un consultant choisi par l'association selon des critères relationnels et d'expériences
- La structure doit être prête à entendre des choses différentes, être prête à se remettre en question et accepter les critiques
 - La structure (Conseil d'administration, adhérents, salariés) doit se rendre disponible pour le consultant et aussi mobiliser de son côté des membres pour approfondir des sujets de réflexion
 - La structure doit s'approprier le résultat du DLA

Le DLA pourrait être l'ordre du jour du conseil des collègues. Les réflexions identifiées seront soumises aux adhérents. Le DLA sera validé en AG. L'organisation du DLA est à définir avec l'accompagnateur DLA et le consultant.

Les membres présents sont d'accord pour l'accompagnement mais la décision ne peut être acquise valablement car le quorum n'est pas atteint. Si la démarche de prospection est dans un premier temps sans engagement, l'association peut déjà répondre au questionnaire.

La décision sera actée au prochain conseil des collègues.

3. Projet communication - Diagnostic

Présentation du diagnostic de Marine. (PPT en pj)

Axes de travail sur les mois à venir : Amélioration de l'annuaire, test de support de communication dans des entreprises sur réseau, analyse de l'utilité d'un annuaire pdf ou carnet avec les autres projets de MLC

Le Bureau ayant validé le devis avec l'arbre à com, le projet communication va pouvoir démarrer. Les différents axes de travail sont :

- Accompagnement pour la définition d'une stratégie de communication à l'aide du diagnostic de Marine
- Rédaction de textes relatifs à la monnaie locale Galléco
- Réalisation de l'identité visuelle (couleurs, typographie, illustrations)
- Déclinaison identité visuelle sur vidéo
- Réalisation d'une vidéo de 2 min max sur les enjeux des MLC
- Refonte et migration sur Site Internet

Nous organiserons le planning en Aout avec les intervenants.

4. Suite Exemption ACPR accordée – Partenariat bancaire

La demande d'exemption étant accordée par l'ACPR jusqu'à décembre 2014, quelle réponse faisons nous au Crédit Agricole et au Crédit Mutuel de Bretagne ?

Infos sur les retraits et dépôt de Galléco lors de la participation du CA :

- 3 retraits à Rennes, 1 à Redon sur 4 mois
- 2 entreprises avec dépôt à Rennes, 3 à Redon
- Depuis le retrait du CA, les entreprises faisant des dépôts réutilisent leur Galléco dans le réseau
- Une entreprise s'est retirée car elle ne voulait pas jouer le jeu
- Les entreprises de Redon voulant déposer des Gallécos contactent l'association qui en profite pour faire un point avec eux et identifier des axes de circulation. L'association prend un montant de leur Gallécos pour les déposer en banque

Le partenariat bancaire permet d'être reconnu comme un projet légal et sérieux. Cela peut faciliter l'accès et le dépôt des Gallécos pour les citoyens et entreprises surtout si le réseau des entreprises se développe davantage.

Le Conseil des Collèges propose de faire un courrier aux banques, uniquement pour les informer que notre exemption a été accordée. Nous verrons si elles réagissent à ce courrier.

Prochain Conseil des Collèges : 18h30, Rennes, Lieu à définir. Dates proposées : Mercredi 27 Aout ou Jeudi 28 Aout

Points de discussions divers :

- Proposition d'un point toutes les 2 semaines entre Anne et un membre du Bureau. Eric est attribué aux Ressources Humaines. Voir avec lui s'il est d'accord pour faire ce point et le Bureau s'organisera ensuite pour voir comment être informé de leur côté

- L'ordre du jour des rencontres Bureau est très dense. Proposition de décrire davantage les ordres du jour pour avoir les éléments d'information en amont et indiquer en rouge les décisions qui seront à prendre.